Le colonel de Reutter continue sa déposition.

Après la première démonstration qui se produisit à Saverne, déclare-t-il, il s'adressa au directeur de l'arrondissement et lui demanda de proclamer l'état de siège. Ce fut en vain. De nouveaux incidents se produisirent le lendemain de cette démarche. Le colonel remarque qu'il n'y avait pas de police dans la rue pour réagir.

Le colonel partit alors en congé et le lieutenant-colonel Sonntag prit le commandement du régiment ; c'est pendant cette absence que se produisit l'incident du drapeau français. Une enquête fut immédiatement ouverte.

Le colonel est visiblement fatigué. Il continue néanmoins à dire comment, de retour à Saverne, il reçut des lettres anonymes. Il donne lecture d'une lettre dans laquelle on lui fait des menaces et on lui dit entre autres que, dans deux ans, le drapeau français flottera en Alsace.

Le colonel entendit le soir du 26 novembre des cris dans la rue. Il se rendit compte que le lieutenant von Forstner et d'autres officiers avaient été offensés. Il envoya le lieutenant Schadt avec quatre hommes baïonnette au canon, et lui donna l'ordre d'arrêter les manifestants. Deux arrestations furent opérées, elles ne furent pas maintenues par la police locale. Le colonel eut alors l'impression qu'on se moquait de lui.

Dans son récit, le colonel ne suit pas toujours l'ordre chronologique des faits. Il revient maintenant en arrière pour parler de son discours aux soldats, auxquels il avait dit qu'ils ne devaient pas trahir les secrets de la caserne. Le lendemain, cependant, la presse rapportait cette allocution. Le colonel fit alors arrêter plusieurs soldats alsaciens, notamment son ordonnance, dont cependant il n'avait qu'à se louer.

Le colonel, après cette déclaration, revient aux faits du 25 novembre. Il dit les mesures de prudence qu'il avait prises et les patrouilles qu'il envoya dans la ville. Le soir, il sut que le lieutenant von Forstner et d'autres officiers avaient encore été insultés ; ils affirmèrent qu'il n'y avait pas de police dans les rues ; c'est alors qu'il prit des mesures radicales. Il rappelle qu'il se basait pour le faire sur le décret prussien de 1820 ; en sa qualité de soldat prussien, il admettait la validité de ce décret. Il envoya donc le lieutenant Schadt avec ses hommes sur la place du Château. Celui-ci, sur l'ordre du colonel, envoya des hommes dans la rue et arrêta les manifestants.

Sur une question que lui pose le conseiller de justice, le colonel dit que la foule massée dans la rue, se composait d'une centaine de personnes. Il n'y avait à Saverne aucune autorité civile, déclare encore le colonel. Le président du département était allé à Strasbourg ; le maire était malade. Le vendredi soir, 28 personnes furent arrêtées et parmi elles les juges et le procureur. Le colonel voulait absolument montrer qu'il s'agissait de mesures sérieuses, et c'est pourquoi il fit enfermer les civils dans la cave des pandours ; s'il les avait confiés aux autorités civiles, celles-ci certainement les auraient remis en liberté. Quand on lui fit remarquer que la surexcitation était grande, il affirma qu'il ordonnerait aux soldats de se servir de leurs armes, si cela était nécessaire.

Pour lui, il s'agissait de sauvegarder l'autorité. Il fit enfermer les personnes arrêtées dans la cave du château, parce qu'il n'avait pas autre local disponible.

Le colonel couvre le lieutenant Schadt. Il affirme que, de même que pour l'incident du samedi 28 novembre, quand le lieutenant Schadt commit le délit de violation de domicile, il agissait selon ses ordres.

Il termine en disant qu'il avait la conviction d'avoir bien agi et de n'avoir point outrepassé ses droits ; il a préservé la population d'incidents plus graves et a sauvegardé l'honneur de l'armée.

Il est d'avis que, si les autorités civiles étaient intervenues dès le début et si les coupables avaient été punis, l'incident du 27 aurait été évité. Il n'a agi que pour faire ce que ne firent pas les autorités civiles.

Sur la demande du conseiller de justice, le colonel affirme qu'il a agi parce qu'il croyait agir légalement, et que, dans un cas semblable, il n'agirait pas autrement.

Échos parlementaires

POUR LES SOLDATS DE L'EST

M. Bachimont, député de l'Aube, vient d'écrire au sous-secrétaire d'Etat à la Guerre pour lui demander de prescrire d'urgence la distribution de souliers et de tricots de laine aux soldats casernés dans l'Est.

Le député de l'Aube signale également à M. Messimot qu'il en croire certains permissionnaires la nourriture est défectueuse dans certaines compagnies et que le chauffage est insuffisant partout.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Une élection au Conseil général a eu lieu dans le canton de Ploudiry (Finistère). Elle a donné les résultats suivants :

MM. Boucher, libéral ..... 654 voix ELU
Bazin, radical ..... 612 —

FLEUR DE MONTAGNE

par Marie LE MIÈRE

Un vol. de 365 pages. (*Nouvelle série Bijou.*) — Prix : broché, 0 fr. 60 ; port, 0 fr. 20.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

Ce roman, œuvre très dramatique, extrêmement intéressante, pleine de mystère, profondément chrétienne, ne peut manquer d'avoir un grand succès auprès de tous les lecteurs en quête de bonne, d'excellente littérature, saine, édifiante, bienfaisante.

S. Em. le cardinal archevêque de Paris reçoit les œuvres de son diocèse à l'occasion de la nouvelle année

Selon l'usage traditionnel, S. Em. le cardinal Amette a reçu, dimanche, l'hommage et les vœux des catholiques de son vaste diocèse, groupés dans les œuvres d'apostolat, si nombreuses à Paris. Ce fut pendant tout l'après-midi un long défilé dans une des salles de la maison de la rue des Saints-Pères où Son Eminence recevait, entourée de Mgr Odelin, vicaire général, de MM. les chanoines Roland-Gosselin et Couget, directeur et sous-directeur des œuvres.

Le Comité catholique de défense religieuse et les membres des œuvres groupées autour de lui, rue d'Assas, furent d'abord introduits. Leur président, le colonel Keller, après avoir exprimé les vœux de ces Associations « réunies ici dans les mêmes sentiments de reconnaissance et de vénération pour l'archevêque de Paris », rappela les fêtes du jubilé constantinien et les glorieux souvenirs qu'elles évoquent pour l'Eglise et pour la France, sa fille aînée :

Voilà vos souvenirs, Eminence, poursuit le colonel Keller. Faut-il dire nos regrets ? Non. Je dirai plutôt nos espérances.

Car, aujourd'hui comme hier, à l'heure de la persécution comme à l'heure du triomphe, nous nous sentons liés à l'Eglise catholique dans la race française par des liens si forts, par des destinées si étroitement confondues, que nous ne pouvons abdiquer la vocation de nos pères, et que, parce que nous défendons malgré tout l'Eglise, nous croyons avoir part à ses promesses d'immortalité.

Oui, nous défendons l'Eglise, et nous voulons la défendre, nous voulons la rétablir dans ses libertés nécessaires. Il y a quelques mois, le Souverain Pontife, évoquant les décrets de Constantin, nous rappelait quelles sont ces libertés : liberté d'enseignement, liberté de parole et de propagande, liberté d'association, liberté du culte et du ministère sacré, liberté de propriété — alliance de la cité humaine avec la cité divine dans l'ordre où la Providence a placé le royaume des corps par rapport à celui des âmes. Voilà les revendications que, citoyens français, nous ne dissimulerons pas, nous ne tairons pas, quelles que soient les clameurs de l'athéisme qui nous tyrannise, parce qu'elles sont légitimes, parce qu'elles sont nécessaires, parce qu'elles formulent des droits qui ne nous appartient pas d'abdiquer, les droits de Dieu et de son Eglise sur les sociétés humaines.

Nous nous rappellerons qu'en bravant la persécution, suivant les fortes paroles du P. Lacordaire, « nous travaillons encore à deux biens de la patrie, l'un futur, et qui est sa conscience, l'autre présent, et qui est sa liberté de conscience ». Nous ne nous étonnerons pas d'être appelés les ennemis du genre humain, avant d'être proclamés ses libérateurs, car toujours et jusqu'à la fin des temps, l'Eglise sera persécutée...

L'archevêque de Paris remercia de cœur le colonel Keller « de ses paroles éloquentes pleines de vaillance et de foi ». Il remercia l'état-major des œuvres de la rue d'Assas. Puis il commenta brièvement la tendre exclamation de Montalembert disant : « L'Eglise est une mère qui a toujours trouvé dans son cœur des trésors de tendresse. » Pour la France plus que pour les autres peuples, elle a été et elle demeure une mère. Travailler pour l'Eglise, la défendre, la servir, c'est travailler pour la France, défendre et servir la France. Il ne faut pas qu'au cœur des catholiques soit jamais séparé le double amour de l'Eglise et de la patrie. Pour avoir compris cela, le Comité catholique de défense religieuse, la Société d'éducation, le Comité de Jeanne d'Arc, les Associations de chefs de famille, méritent la gratitude de l'épiscopat et les bénédictions de Dieu, présage des victoires prochaines.

*

Au nom de la Corporation des Publicistes chrétiens, représentée par son bureau, M. Taunay exprima au cardinal Amette les vœux, les sentiments de profond respect et d'absolu dévouement des journalistes catholiques. Il remercia Son Eminence d'avoir bien voulu donner à la Corporation, au cours de l'année écoulée, l'aumônier qu'elle souhaitait, ce qui valut au R. P. Janvier, qui avait tenu à se joindre à la délégation, les plus délicates louanges de l'archevêque de Paris.

*

Les membres de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers que préside, comme on sait, M. le comte Albert de Mun, furent reçus ensuite. Au nom de l'éminent académicien, resté hors de Paris pour d'impérieuses obligations, M. Toussaint remercia le cardinal Amette des témoignages multiples de sympathie qu'il a daigné donner à l'œuvre pendant l'année qui vient de finir. Puis il ajouta :

Trois assemblées régionales, décidées pour 1914, prouvent notre regain de vie en province. A Paris, nous avions la grande joie, le mois dernier, de voir ce vétéran de nos œuvres, M. le marquis de La Tour-du-Pin, reprendre sa place à notre Conseil des études. Dans nos Commissions ouvrières et industrielles, sous l'égide de notre excellent aumônier, le R. P. Véron, de la Compagnie de Jésus, nous nous efforçons, en tenant compte des possibilités économiques, d'acheminer la mentalité tant patronale qu'ouvrière à une complète application de l'Encyclique *Rerum novarum*. Nous voudrions surtout, dans les groupements paroissiaux et déjà dans les patronages, préparer, former cette petite phalange de sujets d'élite qui, ouvriers habiles en même temps que fermes catholiques, s'imposerait au monde du travail comme les agents vraiment qualifiés de la défense pacifique de ses intérêts.

Son Eminence félicita l'œuvre des Cercles des progrès réalisés, lui exprima de nouveau sa satisfaction et sa confiance, et l'engagea à poursuivre sans lassitude la noble tâche qu'elle s'est assignée de régénérer la France en régénérant le monde du travail.

*

M. Souriac présenta au cardinal Amette les vœux de l'A. C. J. F., et lui exprima sa gratitude pour une affection qui ne se dément pas et qui lui est infiniment chère. Il reçut l'assurance que cette affection ne cesse pas de grandir et qu'elle ne manquera point de se manifester en toute occasion.

Et ainsi, Son Eminence eut pour tous et pour chacun des mots d'encouragement et de confiance, tout au long de l'interminable défilé d'hommes d'œuvres qui se déroula, de 2 heures à 5 heures de l'après-midi.

Nous ne pouvons que citer ici parmi ces œuvres : le Secrétariat social, les Syndicats d'ouvriers et d'employés catholiques, les Associations de Saint-Fiacre, les Unions fédérales, l'Union fraternelle du commerce et de l'industrie, le Amicales d'anciens élèves des Frères, l'Union catholique du personnel des chemins de fer, la Société bibliographique, la Ligue de l'Evangile, la Ligue antimaçonnique, les Pèlerins zélateurs, l'œuvre de la Protection de la jeune fille, l'œuvre Apostolique, l'Association Notre-Dame de Salut, la Ligue patriotique des Françaises, le Syndicat de l'Aiguille, les divers Syndicats féminins, etc.

Ces diverses réceptions terminées, l'archevêque de Paris descendit dans la grande salle, où étaient groupés les membres des patronages et des Sociétés de gymnastique catholiques de Paris. A l'arrivée du prélat, tambours battent et clairons sonnent aux champs. Le cardinal Amette adresse à son jeune auditoire une courte allocution, puis il donne à l'assistance, tout entière agenouillée, une solennelle bénédiction.

Belle réunion des A. C. F.

Dimanche 4 janvier, s'est tenue à Meaux, salle Bossuet, sous la présidence de Mgr l'évêque, une magnifique réunion constitutive de la Fédération des Associations de chefs de famille du département. Les 29 cantons étaient représentés, ainsi qu'un bon nombre de communes.

Après un rapport du président de la Fédération départementale, le colonel Keller a prononcé un magistral discours sur les bienfaits de cette Association, dont la croisade pacifique veut assurer à tous les avantages de la légalité en faveur de la liberté de conscience des parents et des enfants dans les œuvres de jeunesse.

« La France ! »

« Où est donc la France ? »

M. Delonclé, dans *Paris-Journal*, publie cette « note du jour », qui mérite réflexion :

La force morale qu'est la France, suivant la parole si autorisée et si vraie de l'ambassadeur d'Angleterre, ne saurait rester indifférente à une manifestation récente du *Times*, organe illustre de la Cité de Londres, qui vient de publier un article tout à fait intéressant sur la question romaine.

Le *Times* étudie la crise catholico-italienne, à l'occasion des discours de Milan, inspirés beaucoup plus par le résultat des dernières élections générales que par l'entourage du Saint-Siège.

Il se préoccupe de l'éventualité, chère au Quirinal, qui pourrait réduire, un jour plus ou moins lointain, le Pape lui-même à n'être plus que l'évêque de Rome, sous la dépendance plus ou moins avouée du royaume d'Italie.

Et, avec sa netteté britannique, le *Times* déclare que la question romaine, aujourd'hui comme hier, n'intéresse pas moins tous les pays ayant une majorité ou une minorité catholique (c'est-à-dire tous les pays d'Europe), que la Papauté et l'Italie.

Ainsi donc, la chose est claire : bien qu'elle contribue à crier « *No popery !* pas de papisme ! », l'Angleterre ne reste pas indifférente à l'habile mouvement italien, conduit par M. Giolitti, pour isoler, encercler et absorber la Papauté.

Cet avertissement, venu du premier pays qui a secoué le joug de Rome et qui a si puissamment contribué à faire la troisième Italie, cet avertissement ne sera-t-il pas compris du peuple de France ?

L'Angleterre est la voix diplomatique de la Triple-Entente. Ce qu'elle dit a un poids extraordinaire, et, en l'espèce, la manifestation du *Times* doit être retenue et méditée.

La Russie, bien qu'orthodoxe, a ses relations régulières et officielles avec le Vatican ; l'Angleterre, non moins schismatique et antipapiste, envoie à Rome des missions officiellement accréditées aussi souvent qu'il y a lieu pour les intérêts des peuples innombrables soumis à sa domination.

Et nous, par pure lâcheté, non devant la nation qui le réclame, non devant le Parlement où il y a une majorité républicaine pour le voter, non devant M. Georges Clemenceau dont le patriotisme peut tout comprendre, mais simplement devant d'obscures intrigues dont la perfidie éclatera un jour, nous hésitons, nous reculons, nous défaillons, nous nous refusons à un geste, si simple, si naturel, le geste de la Russie, de l'Angleterre, nos alliées et amies, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, nos adversaires.

Et, dès lors, en ces matières si importantes pour l'avenir international de notre pays, me voilà contraint de répondre à l'ambassadeur de l'Angleterre et au *Times* le mot désolé de M. de Beust en 1866 : « La France ! mais où est donc la France ? »

Mort de M. Adigard

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Adigard, député libéral de la deuxième circonscription de Domfront.

M. Adigard, 54 ans, est emporté par une pneumonie ; nous pouvons dire qu'il succombe dans l'accomplissement de son devoir, car s'est en allant visiter ses électeurs qu'il avait contracté sa maladie, et l'état de fatigue où l'avait amené un labeur acharné l'a empêché de triompher de la terrible affection.

Elu pour la première fois en 1906, M. Adigard avait été réélu en 1910 sans concurrent. Dès son arrivée à la Chambre, il avait conquis toutes les sympathies par son urbanité, sa scrupuleuse loyauté, et il s'était assuré une remarquable autorité par des interventions très judicieuses, très sûres, très compétentes.

Il y a quelques années, pour avoir voulu suivre les manœuvres allemandes, il fut expulsé de la Lorraine annexée, étant sous-intendant militaire de réserve.

Sa mort est une grande perte pour ses concitoyens et pour l'opposition libérale.

Le « Messie » de Hændel au « Bon Théâtre »

Après les scènes pleines de fraîcheur et de grâce de la pastorale de *Bethléem*, que nous y avions revues avec tant de satisfaction aux alentours de Noël, le « Bon Théâtre » a offert au public, dimanche 4 janvier, le grand oratorio de Hændel : *Le Messie*. Nous saluons avec joie ce nouveau progrès réalisé par le Bon Théâtre. L'audition donnée hier comptera certainement comme l'un de ses plus brillants succès.

La trame du « *Messie* » est connue de tous, nous ne ferons point l'analyse de ses trois parties : la *Nativité*, encadrée par les prophéties messianiques, et une courte esquisse de la vie du Christ, Bon Pasteur ; la *Passion* du Sauveur, et sa résurrection, le triomphe du christianisme ; la résurrection des morts et le *Jugement dernier*.

Un souffle religieux intense anime ces strophes, toutes faites de textes scripturaires les plus expressifs et choisis, on le sait, par le grand compositeur lui-même, pour les enchâsser, fines perles, dans l'écrin d'or d'une œuvre musicale immortelle.

L'interprétation qui en a été faite au Bon Théâtre par les chœur et orchestre de l'Association des Concerts spirituels de la Sorbonne, sous la direction magistrale de M. Paul de Saunières, dépasse tout éloge.

Les applaudissements ne furent point ménagés non plus aux quatre solistes : Mlle Cath. Mastio (soprano), M. R. Plamondon (ténor), Mme Judith Lassalle (contralto), M. L. Bracony (basse), dont les voix souples et nuancées traduisaient si parfaitement et communiquaient à l'auditoire ravi les sentiments exprimés par l'admirable phrase musicale de Hændel.

Signalons principalement (car on ne peut tout dire), dans l'allégorie du *Bon Pasteur*, l'air alterné (contralto et soprano) : « Il garde ses ouailles... », qui précède le beau chœur final de la première partie :

Sa *chaîne* est légère,
Son joug n'est pas lourd,

ainsi que, dans la deuxième partie, le chœur : « Troupeaux bêlants... », le récit du ténor : « Sous l'outrage, il courbe le front... », l'air : « Peuples ingrats, d'où vient ce vent d'orage... », où l'orchestre souligne de ses accents impétueux la voix superbe de la basse-solo, et l'air : « Il se dresse, il se lève... », rendu avec une si prenante et artistique maestria, par le ténor Plamondon.

Des projections lumineuses de tableaux religieux d'un grand effet constituaient l'original décor de l'oratorio.

Mais pour le public chrétien du Bon Théâtre, qui vient y chercher surtout un aliment esthétique pour sa foi religieuse, l'impression dominante qu'il gardera de cette audition sera celle d'un joyeux réconfort, à la pensée que le christianisme et sa sublime histoire peuvent inspirer aux maîtres de l'art de tels chefs-d'œuvre.

H. D.

Le Bon Théâtre donnera le *Messie* encore jeudi prochain, 8 janvier, à 2 h. 1/2.

DÉLIT DE PROCESSION

La Cour de cassation vient de casser le jugement du tribunal de paix de Besançon qui avait condamné, à 1 franc d'amende, M. l'abbé Frotey, curé de Notre-Dame, poursuivi pour infraction à l'*arrêté du maire de Besançon interdisant les processions*.

La Cour a jugé que l'arrêté n'avait pas été légalement publié.

A l'Hôtel de Ville de Montpellier

Toute la municipalité a démissionné

Depuis longtemps la discorde règne à l'Hôtel de Ville de Montpellier où les amis et les adversaires du maire se livrent journellement des combats homériques, les premiers émettant la prétention de régler à leur façon toutes les affaires municipales et d'attribuer à leurs amis toutes les fonctions lucratives, les seconds aspirant à remplacer ceux dont l'influence est de nature à leur porter ombrage.

Une motion de démission du Conseil municipal fut présentée par deux membres de la majorité. Mise aux voix par le maire, elle fut votée par une *quinzaine de conseillers* ; mais cette démission n'est pas devenue définitive ; elle ne pouvait, du reste, avoir aucun effet, car un vote de cette nature ne pouvait lier aucun conseiller, les démissions, pour être effectives, devant être individuelles, signées et approuvées par l'autorité préfectorale. Le vote du Conseil n'engage même pas ceux qui l'ont émis.

A une séance ultérieure du Conseil municipal, à laquelle assistaient tous les conseillers, la même motion de démission, soutenue par le maire et les adjoints, à l'exception de l'adjoint Gibert, a été présentée et mise aux voix, sous condition que ceux qui seraient partisans de démis de ses fonctions, et cette démission serait Conseil se déclarait démissionnaire.

Mais les membres de l'opposition qui refusent de quitter l'Hôtel de Ville ne l'ont pas acceptée, de sorte que le Conseil reste provisoirement en fonctions. On envisage aussi la dissolution du Conseil municipal. Le maire s'est, du reste, démis de ses fonctions et cette démission serait immédiatement suivie d'un manifeste des membres de l'opposition qui chercheraient à dégager leur responsabilité des désordres pouvant résulter d'une situation aussi anormale que préjudiciable aux intérêts de la ville dont le budget n'a pu encore être voté.

On apprend, au dernier moment, que toute la municipalité a démissionné.

La situation est en somme très grave et rien ne permet d'espérer une prompte solution de la crise municipale. (C. P.)

Chez les mineurs

Le syndicat rouge des mineurs du bassin houiller de Carmaux, réuni pour désigner des délégués au Congrès national extraordinaire qui se tiendra à Lens le 25 janvier, leur a donné mandat de voter la grève générale pour le 1er mars, si, à cette date, les questions des retraites minières et de l'assimilation des ardoisiers, actuellement pendantes devant le Sénat, n'avaient pas obtenu une solution favorable. (D. P.)

Une maison s'écroule à Bruxelles

1 MORT 4 BLESSÉS

Bruxelles, 5 janvier. — Ce matin, à Watermael, une maison en construction s'est écroulée, entraînant les ouvriers qui y travaillaient. L'un d'eux se trouve sous les décombres, dans le sous-sol ; quatre autres ont été blessés.

L'entrepreneur, qui se trouvait dans l'immeuble au moment de l'accident, a été retiré des décombres avec une fracture du crâne et de graves lésions internes qui mettent ses jours en danger.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

On croit que l'ouvrier enseveli a été tué sur le coup.

Deux maisons contiguës qui menacent ruine devront être démolies d'urgence.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1894-96

Le numéro 159 294 gagne 100 000 francs.
Le numéro 122 209 gagne 20 000 francs.
Les numéros 12 434 et 373 815 gagnent chacun 10 000 francs.
Les 15 numéros suivants gagnent chacun 2 500 francs : 39 214, 243 563, 217 256.
Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. : 182 100 — 378 393 — 375 004 — 286 671 — 100 659 — 201 428 — 21 109 — 152 170 — 146 828 — 363 477 — 142 523 — 361 633 — 394 200 — 76 879.

Ville de Paris 1912

Le numéro 600 384 gagne 200 000 francs.
Le numéro 276 470 gagne 10 000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1 000 francs :
519 115 — 143 615 — 52 290 — 563 768 — 431 618
Les 35 numéros suivants gagnent chacun 500 fr. : 297 027 — 9 774 — 193 464 — 554 443 — 326 614 — 129 845 — 478 730 — 360 469 — 120 343 — 407 021 — 274 853 — 192 920 — 354 452 — 519 189 — 568 905 — 307 749 — 46 543 — 289 208 — 210 826 — 461 149 — 560 130 — 46 185 — 676 479 — 106 025 — 170 419 — 412 278 — 286 575 — 530 809 — 608 790 — 589 619 — 330 069 — 504 980 — 646 148 — 430 328 — 434 542.

Foncières 1879

Les numéros 404 943 — 1 293 696 seront remboursés chacun par 100 000 francs.
Le numéro 119 483 sera remboursé par 25 000 fr.
Les numéros 216 886 — 780 195 chacun par 10 000 francs.
Les numéros 991 057 — 959 986 — 1 224 191 — 1 160 383 — 1 285 076 chacun par 5 000 francs.
Les 90 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 francs :
— 1 146 883 — 292 — 832 172 — 1 188 237 — 630 218 — 1 316 031 — 934 946 — 321 424 — 1 352 219 — 651 744 — 484 197 — 481 998 — 984 019 — 1 051 876 — 224 432 — 1 710 447 — 655 256 — 513 205 — 743 857 — 862 038 — 1 578 246 — 1 380 049 — 114 596 — 1 227 399 — 1 358 700 — 771 460 — 1 173 869 — 107 510 — 110 086 — 384 272 — 571 415 — 243 038 — 1 575 404 — 1 645 313 — 1 665 465 — 155 365 — 198 125 — 1 134 120 — 1 756 283 — 969 577 — 1 540 569 — 653 597 — 1 567 324 — 1 277 792 — 1 064 630 — 227 473 — 60 938 — 533 547 — 406 396 — 1 314 150 — 809 017 — 647 396 — 1 176 401 — 1 320 352 — 1 569 989 — 1 646 212 — 1 461 394 — 469 185 — 165 347 — 280 049 — 1 232 129 — 693 918 — 441 175 — 1 585 076 — 1 309 068 — 1 098 266 — 215 153 — 1 538 614 — 1 020 502 — 544 600 — 99 506 — 1 533 809 — 888 102 — 693 958 — 1 079 381 — 1 704 294 — 1 840 048 — 1 449 804 — 741 756 — 185 759 — 880 995 — 1 196 751 — 787 048 — 1 137 788 — 540 896 — 1 799 936 — 1 288 715 — 1 133 188 — 889 615 — 207 385.

Foncières 1885

Le numéro 472 099 sera remboursé par 100 000 fr.
Le numéro 870 056 par 25 000 francs.
Les numéros 343 182 — 349 835 — 515 776 — 436 208 — 485 586 — 35 967 chacun par 5 000 francs.
Les 45 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 francs :
326 620 — 540 486 — 834 073 — 414 460 — 881 249 — 175 130 — 966 748 — 701 169 — 422 774 — 871 575 — 603 560 — 589 560 — 589 720 — 603 777 — 372 927 — 291 848 — 143 177 — 397 630 — 850 249 — 466 034 — 214 180 — 175 903 — 787 428 — 537 466 — 93 630 — 765 119 — 685 584 — 5 505 — 346 834 — 512 180 — 287 399 — 235 756 — 281 277 — 749 621 — 446 769 — 595 077 — 284 069 — 806 577 — 355 017 — 656 919 — 364 981 — 200 294 — 293 667 — 228 616 — 522 473.

Foncières 1909

Le numéro 1 106 232 sera remboursé par 50 000 fr.
Le numéro 557 839 par 10 000 francs.
Les numéros 846 257 — 314 426 — 367 434 — 439 642 — 967 709 — 86 235 — 589 685 — 463 680 — 213 294 — 928 241 chacun par 1 000 francs.
Les 60 numéros suivants seront remboursés chacun par 500 francs :
627 614 — 656 994 — 1 137 989 — 591 934 — 843 166 — 674 685 — 1 060 303 — 816 427 — 1 099 412 — 1 090 124 — 463 207 — 888 706 — 71 287 — 1 223 285 — 690 876 — 970 939 — 1 332 940 — 783 585 — 1 024 601 — 552 993 — 52 637 — 157 851 — 379 801 — 630 096 — 36 682 — 818 860 — 1 186 296 — 379 640 — 312 481 — 1 018 772 — 83 705 — 1 126 707 — 306 096 — 610 287 — 1 408 561 — 452 126 — 592 275 — 891 132 — 84 123 — 435 926 — 1 025 495 — 1 327 122 — 1 137 650 — 1 372 805 — 760 046 — 639 445 — 479 816 — 1 137 815 — 922 870 — 619 741 — 249 817 — 792 099 — 905 151 — 1 335 682 — 1 153 968 — 698 855 — 1 087 158 — 993 700 — 670 446 — 1 336 296.

Foncières 1913

Le numéro 546 931 sera remboursé par 100 000 fr.
Le numéro 831 623 par 25 000 francs.
Les numéros 317 667 — 793 391 chacun par 5 000 francs.
Les 50 numéros suivants seront remboursés chacun par 1 000 francs :
582 635 — 918 524 — 568 421 — 946 947 — 393 758 — 438 896 — 657 630 — 28 019 — 104 937 — 750 154 — 112 300 — 747 723 — 543 629 — 632 236 — 924 042 — 332 274 — 952 323 — 56 202 — 69 956 — 103 356 — 298 751 — 43 746 — 801 930 — 949 830 — 806 798 — 287 696 — 905 411 — 389 026 — 354 613 — 546 788 — 493 952 — 99 878 — 942 769 — 496 821 — 746 294 — 845 201 — 184 763 — 943 346 — 443 109 — 558 878 — 297 470 — 269 805 — 936 413 — 528 241 — 158 942 — 752 737 — 836 651 — 580 540 — 609 910 — 616 478

Échos religieux

La consécration de l'année au Sacré Cœur

A Bruxelles a eu lieu, avec un très vif éclat, la cérémonie traditionnelle de la consécration de l'année au Sacré-Cœur. La vaste collégiale des Saints-Michel et Gudule était remplie par une foule immense aux premiers rangs de laquelle trois ministres, des ministres d'Etat et de nombreux sénateurs et députés. C'est S. G. Mgr de Waechter qui a officié et a porté le Saint-Sacrement processionnellement à travers l'église.

Mgr Sevin à Saint-Etienne

Mgr Sevin, archevêque de Lyon, voulant consacrer le premier dimanche de janvier à la seconde ville de son diocèse, est venu hier à Saint-Etienne. Il a présidé les offices à la grande église, où il a pris la parole pendant la grand'messe, pour faire la relation de son dernier voyage à Rome. Il a célébré ensuite la vie chrétienne en l'opposant à la vie païenne.

A 3 heures, il a réuni les prêtres de la ville. De nombreuses personnalités stéphanoises lui ont rendu visite. (D. P.)

Le président du Conseil a chargé M. Guirand, attaché à son cabinet, de visiter les familles des victimes de l'accident survenu hier dans les chantiers du métropolitain de la rue Saint-Dominique et leur a fait remettre de sa part un premier secours.

A Pontmain

Mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16 janvier, triduum préparatoire. A la basilique, messe paroissiale à 7 heures, suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Le soir, à 5 heures, prière, chapelet, sermon, procession. Les sermons seront donnés par M. l'abbé Varangot.

Samedi 17, jour anniversaire de l'apparition. Messes à partir de 6 heures ; à 7 heures, messe de communion célébrée par Mgr l'évêque de Laval ; à 10 heures, messe solennelle célébrée par M. l'abbé de Montgermont, directeur des pèlerinages d'Ille-et-Vilaine, sermon par M. le chanoine Gayet, vicaire général de Rennes.

A 2 heures, Monseigneur de Laval adressera la parole aux pèlerins, et la bénédiction du Très Saint Sacrement sera donnée aux pèlerins qui reprennent les tramways.

A 3 heures, vêpres pontificales suivies du chant des complies.

A 5 heures, réunion à l'église paroissiale, prière, procession aux flambeaux ; à la Grange de l'Apparition, récit de l'apparition par M. Scoret, chapelain, station à la colonne illuminée, embrasement des tours, salut de clôture avec le chant du *Te Deum*.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Vendredi, 7 janv. et 7 suivants, appliq. aux obsèques

Mme Yve Provôt, née Comoy, 79 ans, Tertiaire de Saint-François, à Nevers. — M. Victor Duvivier, 66 ans, président-fondateur du groupe nivernais de l'Union catholique des chemins de fer de Nevers. — M. le chanoine Loyer, 53 ans, vicaire général de Nantes. — M. Anicet Fétel, président du Conseil paroissial, vice-président de la Société d'Agriculture de Bourboug (Nord), commandeur de l'Ordre du Mérite agricole, 86 ans, à Loon-Plage. — Mme Vve Marie Hervy, née Lebreton, 64 ans, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — Mme Vve Henri de Willecot de Rinquesen, née Langlois de Septenville, fidèle lectrice, 82 ans, à Wacquinghen (Pas-de-Calais). — A Lourdes, M. Louis Lucas, 20 ans ; Mme Thérèse Boutitie, 83 ans, et Mme Lucile Abbadie, 54 ans. — M. l'abbé Pierre Portalier, 34 ans, professeur à l'école libre de la Trinité, à Béziers (Hérault). — Mgr Uhlbe, prélat domestique de Sa Sainteté, à Bayonne. — M. Pierre Goujon, juge suppléant au tribunal de Montmédy, ancien avoué, dévoué correspondant de la *Croix*, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, 54 ans. — M. Caillibotte, à Lorient. — Mme Joubaud, à Lorient.

La R. Mère Marie Saint-Gérald, née Bridget Egan, de la Congrégation de Notre-Dame des Missions, décédée au couvent de Déal (Angleterre), dans sa 47e année.

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage de : Mlle Françoise de Bazillac, avec M. Le Dauphin, qui sera célébré en l'église de Lapeyre (Hautes-Pyrénées), le 8 janvier.

Informations du soir

M. Lebrun, ministre des Colonies, a quitté Paris, se rendant en Meurthe-et-Moselle, où il présidera la session extraordinaire du Conseil général.

M. Lebrun rentrera à Paris mardi soir, 6 courant.

EXPLOSION DANS UNE USINE DE MANCHONS A GAZ

Une explosion de gaz s'est produite ce matin un peu avant 10 heures dans une fabrique de manchons à incandescence, passage Sainte-Anne Popincourt.

C'est un compresseur qui a sauté, alors que l'atelier se trouvait en plein travail.

Cinq ouvrières et un apprenti, âgé de 13 ans, atteint par un retour de flammes, ont été assez grièvement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital Saint-Antoine.

L'état de l'une des ouvrières est grave.

L'AUTO VOLÉE

L'auto volée à M. Grenier a été retrouvée abandonnée aux Lilas. Elle avait été garée, hier matin, dans le chantier d'un charbonnier, 21, rue des Bruyères, puis retirée et abandonnée, impasse des Tournelles aux Lilas, où le charbonnier la trouva ce matin. Elle avait été volée par trois individus, dont l'identité n'est pas connue et faisant partie d'une bande de malfaiteurs. Ceux-ci avaient l'intention de renouveler les exploits de Bonnot et de ses compagnons. Ils avaient projeté, assure-t-on, de dévaliser un encaisseur à Meaux, puis de filer en Belgique pour attaquer une banque.

LE VOYAGE DE M. VENIZELOS

Athènes, 5 janvier. — M. Venizelos partira demain. Il ira d'abord à Rome, puis à Paris.

LES DEUX COMPÈRES

Constantinople, 5 janvier. — Enver pacha, ministre de la Guerre, a communiqué au général allemand Liman von Sanders un nouveau plan de réorganisation de l'armée ottomane.

*

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1914 — 9 —

Le journal de Simone

J'aime la neige ; c'est pour moi une amie et, chaque année, j'attends ses premiers flocons, comme d'autres, au printemps, guettent les premières hirondelles. Ils enchantent le paysage et vous font mieux sentir le charme du foyer, mieux comprendre la paix du vieux toit qui vous abrite, et puis ce sont les messagers de Noël. Lorsqu'ils prennent leur volée blanche sous le ciel gris, ils font penser aux carillons prochains qui vont prendre aussi leur essor.

Oh ! ces joies de Noël, les plus douces de l'enfance, les plus délicieuses de la vie ! Oh ! ces jours d'attente et de désirs anxieux, ces rêves pleins d'innocence et de ciel, et puis, la nuit suprême... et le matin, au réveil illuminé par le sourire d'une mère ou d'une aïeule, les surprises du petit Jésus venu du paradis. Comment en douter, devant l'âtre débordant de jouets et de bonbons, sous une avalanche de papillottes, comme il n'en peut tomber que de là-haut !

N'est-ce pas le souvenir de ces joies naïves qui chante en moi, aux approches de l'hiver et me fait tant aimer la neige ? Mais si j'aime la neige, si j'aime l'hiver, j'en ai comme un remords, car ils sont cruels aux pauvres. Lorsque je goûte la douceur de me blottir au coin du feu, je songe à ceux qui grelottent, sans pain, dans leurs mansardes ou leurs chaumières, et je voudrais être riche immensément afin de pouvoir soulager leurs souffrances. J'essaye, du moins, d'atténuer celles qui nous entourent et je me hâte de travailler à grands coups d'aiguille. Vite, vite, vite, je coupe et je cousds. Il faut des brassières, des langes, des bonnets pour les petits ; des vêtements pour les bambins, pour tous des couvertures, des pèlerines, des manteaux !

La garde-robe de bonne-maman, de vieilles étoffes fanées, mille petites choses que j'utilise et que j'ajuste, bout à bout, fournissent matière à mes travaux. Mariette m'aide dans ma tâche